

BILAN d'ACTIVITES 2021

Table des matières

1 / FORMATION, PEDAGOGIE et PROJETS ARTISTIQUES.....	2
A. Danse.....	2
B. Musique.....	3
1) Contexte d'évolutions et installation dans les nouveaux locaux	3
2) DNSPM-DE	3
3) Formation continue au Diplôme d'État de professeur de musique (FCDE)	4
4) Master artiste des musiques traditionnelles	4
5) Insertion professionnelle	5
2 / POLITIQUE en MATIERE de RECHERCHE.....	6
A. Danse.....	6
B. Musique.....	6
3 / GOUVERNANCE ET PILOTAGE de l'ETABLISSEMENT	7
A. Entrée en vigueur de nouveaux statuts – recomposition du conseil d'administration	7
B. Appels à projet.....	7
C. Dossier d'accréditation 2022-2028	8
D. Dossier d'habilitation des formations proposées par le département danse 2021-2026	8
E. Dossier de DNSPM valant grade licence	8
F. Impact de la réforme de la taxe d'apprentissage	9
G. Conseil Artistique et Scientifique (CAS)	9
1) Fonctions, enjeux, objectifs de la recherche au Pont Supérieur	9
2) Modalités, dispositifs, partenariats, moyens	10
3) Modalités des restitutions de la recherche	10
4) Articulations avec les cursus d'enseignement	10
H. Rencontre annuelle d'été et assemblée générale ANESCAS à Nantes août 2021	11
I. Formation professionnelle	11
1) Mise à jour du règlement intérieur.....	11
2) Procédure Qualiopi	11
3) Bilan pédagogique et financier	11
J. Ressources humaines.....	11
1) Mouvements de personnel permanent : de nombreux mouvements au cours de l'année	11
2) Actualités notables en 2021.....	12
4 / RELATION à l'ETUDIANT.....	13
5 / DYNAMIQUES TERRITORIALES, NATIONALES et INTERNATIONALES.....	13
A. Danse.....	13
B. Musique.....	14
1) Nouveau programme ERASMUS+ / nouvelle charte.....	14
2) Nouvelle organisation du suivi ERASMUS+	14

L'année 2021 aura été marquée par la poursuite de la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de Covid-19 avec des périodes de confinement ou de restriction (accès aux théâtres) qui ont nécessité d'adapter en permanence les conditions d'accueil et d'études des étudiantes, étudiants et stagiaires du Pont Supérieur. Après une année 2020, déjà fortement impactée dans l'organisation des études, un choix a été fait de financer des captations vidéo de projets artistiques individuels et collectifs pour compenser l'impossibilité pour les étudiants de présenter leur travaux sur scène et en public.

1 / FORMATION, PEDAGOGIE et PROJETS ARTISTIQUES

A. Danse

Effectifs 2021-2022

Promo 22 (2^{ème} année)

En danse contemporaine : 11 étudiants, étudiantes et stagiaires en danse contemporaine

En danse jazz : 12 étudiants, étudiantes et stagiaires en danse jazz

Effectif global : 23

Promo 23 (1^{ère} année)

En danse contemporaine : 6 étudiants, étudiantes et stagiaires

En danse jazz : 13 étudiants, étudiantes et stagiaires

Effectif global : 19

Préparation à l'EAT

En danse contemporaine : 13 stagiaires

En danse jazz : 15 stagiaires

Effectif global : 28

Résultats aux épreuves 2021

Épreuves de pédagogie (2^{ème} année)

En danse contemporaine : 13 candidats et candidates présentées 11 obtentions

Taux de réussite : 85%

En danse jazz : 13 étudiants, étudiantes et stagiaires 13 obtentions

Taux de réussite : 100%

Effectif global : 26

Taux de réussite moyen : 92,5%

Épreuves théoriques (1^{ère} année)

En danse contemporaine : 13 étudiants, étudiantes et stagiaires

En danse jazz : 15 étudiants, étudiantes et stagiaires

Effectif global : 28

Taux de réussite moyen : 92,5%

Option danse jazz : 15 candidats et candidates, 14 obtentions soit 93%

Option danse contemporaine : 13 candidats et candidates, 12 obtentions soit 92%

Taux de réussite moyen : 92,86%

*UV histoire de la danse : 28 candidats et candidates, 26 obtentions soit 92,86%

*UV anatomie et physiologie : 28 candidats et candidates, 26 obtentions soit 92,86%

*UV formation musicale : 28 candidats et candidates, 26 obtentions soit 92,86%

Préparation à l'EAT

En danse contemporaine : 11 étudiants, étudiantes et stagiaires

En danse jazz : 11 étudiants, étudiantes et stagiaires

Effectif global : 22 étudiants, étudiantes et stagiaires

Taux de réussite moyen : 77%

Les formations du département danse se construisent dans une dynamique de relations entre les projets artistiques et les outils du pédagogique.

Ainsi en 2021 les étudiants, étudiantes et stagiaires du département danse ont pu travailler avec les chorégraphes et artistes interprètes suivants : Hervé KOUBY, François LAMARGOT, Laurent CEBE, Magali COZZOLINO, Vincent BLANC, Juliette VALERIO, Julie MAGNEVILLE. La rencontre avec des œuvres plurielles dans le cadre du projet de recherche POEMS, adoubé par la DGCA et décrit plus bas, vient compléter ce rapport entre la création et la pédagogie.

Par ailleurs, les étudiants de deuxième année de Diplôme d'État, ont vu leurs réalisations vidéographiques à partir de réalisations artistiques individuelles publiées en ligne dans le cadre du festival TURBULENCES (version exclusivement numérique en 2021) en partenariat avec le CROUS, Le Théâtre Universitaire et les Beaux-Arts de Nantes.

B. Musique

1) **Contexte d'évolutions et installation dans les nouveaux locaux**

Le département musique s'est installé dans les nouveaux locaux sur le site du Blosne à Rennes (quartier en ZUP) fin août 2021, au 3ème étage d'un bâtiment partagé (1/6ème du bâtiment) avec le conservatoire à rayonnement régional de Rennes. La préparation du déménagement a demandé une organisation bien spécifique à l'administration d'avril à juin 2021.

Pour le mobilier, une partie des meubles/bureaux des anciens locaux a été conservée, et des achats supplémentaires ont été effectués pour aménager certains nouveaux espaces comme le foyer des étudiants, les 4 grandes salles de cours, les 8 salles de travail individuel, et les bureaux de l'administration.

En investissement, trois pianos (un piano à queue Gottrian et deux piano droits Yamaha) ont été achetés à cette occasion pour augmenter le parc instrumental du Pont Supérieur.

Une convention d'utilisation des locaux a été établie entre la ville de Rennes, via la direction du conservatoire et l'EPCC Le Pont Supérieur. La réservation des salles de cours auprès du CRR reste encore compliquée et instable.

L'aménagement dans ces nouveaux locaux classés ERP, dont la responsabilité incombe au RUS, Responsable Unique de Sécurité, fonction attribuée à la directrice du conservatoire de Rennes, a déclenché une série de formations du personnel (sécurité/incendie, utilisation d'un logiciel pour les gestions des cartes magnétiques donnant accès au bâtiment et aux salles de cours, utilisation du S.S.I, etc....). De nombreuses réunions avec l'administration du conservatoire ont permis d'installer des procédures d'utilisation du bâtiment (réservation de salles de cours) et de l'auditorium dans le cadre de projets recevant du public.

2) **DNSPM-DE**

La formation initiale a accueilli cette année 62 étudiantes et étudiants en DNSPM et 18 en année de préparation du Diplôme d'État, après abandon de 2 personnes.

Le recrutement d'Anne-Laure Guenoux pour la coordination de la formation initiale du DE (à la suite du départ en disponibilité d'Erwan Burban) a donné un nouvel élan, et également une nouvelle organisation de la scolarité soutenue par des outils numériques (Ganesh et Office 365).

L'arrivée dans un bâtiment plus fonctionnel, la réorganisation administrative et pédagogique du département musique, entamée depuis avril 2020, et la fin de la crise sanitaire, ont permis de vivre une année de formation plus stable, et mieux maîtrisée dans la gestion des emplois du temps et dans les dynamiques de groupes. Le logiciel de scolarité GANESH plus utilisé par la communauté étudiante et par les enseignantes et enseignants s'avère être un outil efficace pour la scolarité. Malgré les difficultés de réservation de salles avec le conservatoire de Rennes, le suivi des études devient globalement plus facile et s'anticipe beaucoup mieux.

Plusieurs événements se sont déroulés dans l'auditorium Césaria Evora (300 places) du conservatoire : examens des étudiants L3 DNSPM, un concert "partitions partagées" en partenariat avec l'ONB et un concert autour de Malher. Les concerts des musiques actuelles ont eu lieu dans la salle Bowie, adaptée et équipée pour les musiques amplifiées.

Une journée sur “le lien entre les sources et la création en musiques traditionnelles” a été programmée le 10 novembre 2021 dans une grande salle cours, avec une captation pour une visio en live.

Données et statistiques

DNSPM année universitaire 2021-2022 :

DNSPM/Licence 1 : 21 étudiantes et étudiants

DNSPM/Licence 2 : 20 étudiantes et étudiants

DNSPM/Licence 3 : 21 étudiantes et étudiants

DE : étudiantes et étudiants

Recrutement DNSPM pour la rentrée 2022-2023 : 16 étudiantes et étudiants (5 en classique à contemporain, 5 en musiques actuelles amplifiées, 4 en musiques traditionnelles et 2 en chant lyrique)

Nombre de lauréates et lauréats en juin/juillet 2021 :

20 DNSPM

11 DE

3) Formation continue au Diplôme d'État de professeur de musique (FCDE)

En juin 2022 se conclura la deuxième année de la formation continue 2020-2022 musique pour l'obtention du DE de professeur de musique, dans les locaux de Nantes, avec 11 stagiaires. Cette promotion a connu une première année (2020-21) difficile en raison de la crise sanitaire et des quelques annulations de cours vers la fin de l'année 2021. Cette promotion est la dernière suivie par Yves Jensen, coordonnateur vacataire de la FCDE depuis 21 ans, acteur et créateur principal de cette formation continue depuis la création du CEFEDM de Nantes.

Prospectives 2022 : La direction du Pont Supérieur, après plusieurs réunions de concertation, a décidé de suspendre la prochaine formation d'une durée d'un an, le temps nécessaire pour décliner les modalités de la nouvelle maquette de la FCDE en rapprochement avec celle mise en œuvre pour les étudiants en formation initiale. La prochaine rentrée sera reportée en septembre 2023, pour une formation de 2 ans (2023-2025), avec un concours de recrutement durant l'hiver 2023.

Anne-Laure Guenoux, coordinatrice de la formation initiale DE musique sera recrutée à partir de septembre 2022 pour succéder à Yves Jensen et coordonner les trois formations du DE (FCDE, FIDE et VAE) dès septembre 2022. Un tuilage entre Yves Jensen et Anne-Laure Guenoux est prévu dès la rentrée 22-23 pour établir un bilan de la formation continue et écrire la nouvelle maquette pédagogique après la validation du dossier d'accréditation par le CNESERAC en avril 2022 et constituer de nouvelles procédures administratives. Ce sera également un temps nécessaire pour la création de nouveaux outils de traçabilité des études, attendues maintenant, à la suite de l'audit de l'AFNOR pour la certification QUALIOP1, qui s'est déroulé début mai 2022. A la suite de cet audit, 7 alertes ont été posées par l'auditeur sur des procédures qui seront vérifiées dans un délai de 18 mois.

Nombre de stagiaires 2020-2022 : 11

Prochaine promotion : 2023-2025

4) Master artiste des musiques traditionnelles

Le master artiste des musiques traditionnelles a recruté sa seconde promotion en septembre 2020. Celle-ci s'achèvera en septembre 2022 par la présentation des réalisations artistiques des étudiants et la soutenance de leurs mémoires.

Cette promotion a connu au cours de l'année 2021 la démission d'une stagiaire de la formation professionnelle continue pour raisons personnelles.

Hormis quelques difficultés de coordination (principalement entre les enseignements mutualisés des différents masters proposés par l'Université de Bretagne Occidentale, la logistique des visioconférences et les disponibilités des stagiaires de la formation continue), la formation s'est déroulée sans difficultés particulière.

Plusieurs dispositifs ont été amendés :

- Le travail d'accompagnement sur les dimensions de production et de diffusion professionnelle des projets artistiques s'effectue selon des modalités de type "accompagnement personnalisé" par des professionnels.
- L'organisation des restitutions des productions artistiques a connu des changements :
 - Celles-ci se déroulent sur deux jours dans les locaux du Blosne (Auditorium et plateau d'orchestre)
 - Les stagiaires de la formation continue sont désormais rémunérés lors de cette prestation comme la loi le demande.

5) Insertion professionnelle

En matière d'études supérieures spectacle vivant, l'insertion professionnelle est un sujet complexe à appréhender. Le caractère très hétéroclite des écosystèmes professionnels questionnés et les positionnements artistiques très diversifiés des étudiants exigent des suivis très fins et personnalisés.

De la même façon que Le Pont Supérieur a intégré dans la maquette du DE de musicien les conditions d'expérimentation au futur métier de pédagogue (systèmes de tutorat et stage pédagogique) et accompagne les étudiants qui déposent leur candidature pour une poursuite d'étude, il doit à présent renforcer et encadrer le processus d'insertion professionnelle pour le DNSPM.

L'insertion professionnelle au Pont Supérieur revêt des formes variées au sein de dispositifs très divers

1. accompagnement de professionnalisation des projets des étudiants (aide à la structuration, accompagnement d'un projet collectif tel un ensemble)
2. expérience professionnelle au sein d'une programmation d'une structure de diffusion et de création (Opéra de Rennes, Amzer Nevez, Ensemble Sillage), d'un orchestre professionnel institutionnel (Orchestre National de Bretagne, Orchestre National des Pays de la Loire, ...) mais aussi de programmations dans divers festivals de l'interrégion (Classique au large, Les Folles journées, Autres Mesures...)
3. accueil en résidence et programmation du projet de fin d'études des étudiants dans des structures de diffusion conventionnées avec le Pont Supérieur :
 - a. Le Nouveau Pavillon pour les étudiants en musiques traditionnelles
 - b. L'Antipode Scène de musiques actuelles pour les étudiants en musiques actuelles amplifiées
 - c. L'Opéra de Rennes pour les chanteurs lyriques
 - d. La Fonderie au Mans pour les étudiants en classique à contemporain.
4. accompagnement des anciens étudiants et de leur projet durant les deux ans qui suivent leur fin d'études, dans l'écosystème professionnel choisi (lettres de recommandation, propositions de programmation, aide à l'inscription à des concours, à des appels à projet)

Le Pont Supérieur a repéré l'étape particulière située à l'articulation entre la préparation finale du projet artistique et l'insertion de l'étudiant dans son futur écosystème professionnel.

Ce projet de stratégie d'accompagnement pour l'ensemble des étudiants en DNSPM au Pont Supérieur fait du projet de fin d'études de chacun d'eux, le point de départ d'une insertion, continuité naturelle entre la formation supérieure et le milieu professionnel.

Perspective : Les expériences menées ces 10 dernières années au Pont Supérieur permettront de modéliser un ensemble d'étapes (expériences à vivre, acquisition de savoirs et accompagnements) adossées au processus de création, de diplomation et d'insertion dans la vie professionnelle) qui fera l'objet d'un dossier d'AMI Culture Pro en 2022. L'un des enjeux majeur est de bénéficier d'un soutien financier qui permettra de financer les frais annexes engendrés par la modélisation et la pérennisation du dispositif, tels que :

- Frais de déplacement et d'hébergement des étudiants
- Frais de location de salles et d'équipements
- Frais techniques de personnels (régie plateau, son, lumière et captation) cachets artistiques

- Frais du portfolio (photos, captations, notes d'intentions, présentations)
- Frais de communication en lien avec les partenaires professionnels (affiches, réseaux sociaux, site internet, listes de diffusion)
- Heures d'accompagnement (conseil et professionnalisation)

2 / POLITIQUE en MATIERE de RECHERCHE

Cf Conseil scientifique et artistique voir 3/G

A. Danse

Le projet de recherche POEMS (Pédagogie, Œuvre, Enseignement, Médiation, Sensible), en partenariat avec le Centre Chorégraphique National de Nantes, le CREN (laboratoire de recherche en sciences de l'éducation) et le département des sciences de l'éducation de l'Université de Nantes a été accepté par le ministère de la Culture. Il se déroule de septembre 2021 à décembre 2022 avec une restitution publique les 30 et 31 mars 2023 au CCNN. Il a donné lieu à une première journée de colloque dans le cadre des rencontres "TRANSMETTRE - L'Art comme expérience" le 8 décembre 2021. Cette journée a accueilli les communications de :

- Joëlle ZASK (Université d'Aix-Marseille, grand témoin)
- Joëlle ADEN (Université de Créteil)
- Noé SOULIER (Directeur du CNDC d'Angers)
- Thérèse PEREZ-ROUX (Université de Montpellier)
- Caroline RAYMOND (UQAM - Université du Québec à Montréal)
- Laura SOUDY-QUAZUGUEL (Académie de Loire Atlantique)

L'ensemble des étudiantes, étudiants et stagiaires, ainsi que les équipes pédagogiques du département danse engagées dans le projet, ont pu suivre et participer à cette journée.

Les vidéos de chacune des communications sont disponibles sur la chaîne YouTube du Pont Supérieur.

B. Musique

Le projet de recherche [Re]sources et [Re]créations (en partenariat avec Athénor, Dastum et l'Université Rennes2) a été accepté par le ministère de la Culture. Il se déroule de septembre 2021 à décembre 2022. IL a donné lieu à une première journée d'étude autour de la création en décembre 2021 à Saint Nazaire et en Brière. Les étudiants en master ont pu, à cette occasion présenter leurs recherches.

3 / GOUVERNANCE ET PILOTAGE de l'ETABLISSEMENT

A. Entrée en vigueur de nouveaux statuts – recomposition du conseil d'administration

Après un long parcours administratif de validation des statuts, le Pont Supérieur a reçu de la Préfecture Pays de la Loire (direction de la citoyenneté et de la légalité), l'arrêté du 10 août 2021 autorisant la modification des statuts de L'EPCC. La procédure est complexe dès lors qu'il faut joindre à la délibération du Pont Supérieur adoptant les nouveaux statuts, l'ensemble des délibérations des conseils d'administration des quatre villes et trois universités membres.

Parmi les points notables dans les modifications, il y a par exemple une évolution de la composition du Conseil d'administration avec 2 personnalités qualifiées (au lieu de 4) et 2 représentants des personnels pédagogiques (au lieu de 3) ; Et toujours 3 représentants des étudiantes et des étudiants (2 en musique, 1 en danse) mais avec une durée revue à 1 an renouvelable.

B. Appels à projet

En 2021, la directrice générale a répondu de façon très volontariste à plusieurs appels à projet. Les projets danse (POEMS) et musique ([Re]sources et [Re]créations) étant élaborés et portés par les directions respectives des départements.

Ci-dessous le tableau récapitulatif

Nature du dossier	Montant Subventionné	Montant dépensé	État du suivi / argent versé
Région Pays de la Loire / fracture numérique	14 999,00 €	16896	Acompte de 7249,75 € reçu, solde à déduire avec factures de réalisation + bilan technique, envoi à faire avant le 31/03/2023 : matériel info / clés USB / clé 4G, carte sim, tableau numérique ...
DRAC Pays de la Loire / plan de relance MC digitalisation	16 000,00 €	Infra Rennes + PC + Serveur	Infrastructure Rennes, Régie Mobile Rennes, Kit vidéo mobile Danse + Musique, studio vidéo Nantes
MC-DRAC Recherche AAP Musique	10 000,00 €		[Re]sources et [Re]créations / projets convention : en cours d'écriture avec les intervenants, les structures partenaires et Le Pont Supérieur
MC-DRAC Recherche AAP Danse	8 000,00 €		POEMS - 1 ^{ère} étape de réalisation publique 8 décembre 2021
Région Bretagne / soutien précarité menstruelle et soutien psychologique	2 934,74 €	5007,17	Acompte & solde reçus 06/2021 // financement fonds propres Le Pont Supérieur 2072,43 euros
CROUS Pays de Loire CVEC santé auditive des étudiants	2 500,00 €	4128,3	Participation sur fonds dédiés CVEC attribués au Pont Supérieur : 1628,30 euros
Région Bretagne / Digitalisation des formations	Prise en charge directe financière par la région Bretagne		Diagnostic de maturité digital finalisé en février 2022 // réunion de cadrage du plan d'actions programmée le 13 juin 2022 Opérateur : société Voyelle et Anitya conseil

C. Dossier d'accréditation 2022-2028

L'année 2021 aura été rythmée par la procédure du dossier d'accréditation 2022-2028 selon le calendrier :

1er décembre 2020 : dépôt du dossier d'auto-évaluation

19 et 20 janvier 2021 : visite des experts sur le site de Rennes

6 avril 2021 : réception du rapport d'évaluation relatif à l'activité de formation, début de la période contradictoire

10 mai 2021 : envoi de la réponse contradictoire du Pont Supérieur

31 mai 2021 : réception du rapport d'évaluation, corrigé le cas échéant à partir des erreurs factuelles relevées en période contradictoire, tel qu'il sera présenté aux membres du comité de travail au début de février 2022, puis au CNESERAC au cours du premier semestre 2022.

1er octobre 2021 : dépôt du dossier projet accompagné de la délibération du conseil d'administration

Suite en 2022 : la directrice générale sera entendue devant le CNESERAC le 11 février 2022 ; celui-ci s'est prononcé pour un renouvellement de l'accréditation du Pont Supérieur. L'arrêté d'accréditation 2022-2028 ainsi que le courrier du sous-directeur des enseignements spécialisé et supérieur et de la recherche notifiant les préconisations du ministère de la culture est attendu pour le printemps 2022.

D. Dossier d'habilitation des formations proposées par le département danse 2021-2026

La demande de renouvellement de l'habilitation du Pont Supérieur à dispenser la formation conduisant à la délivrance du diplôme d'état de professeur de danse (DE) dans les options danse classique, jazz et contemporaine a reçu une réponse favorable de la direction générale de la création artistique (DGCA) pour une période de 5 ans à compter du 13 octobre 2021.

E. Dossier de DNSPM valant grade licence

Contexte : A partir de l'automne 2020, le ministère de la Culture a souhaité franchir une étape supplémentaire pour l'intégration des établissements d'enseignement supérieur artistiques et culturels au sein du système LMD. Il s'agit, par le grade de licence conféré aux titulaires du diplôme national supérieur professionnel (DNSP), de valoriser le positionnement et la qualité des écoles du spectacle vivant (musique, théâtre, danse et arts du cirque) et de mieux répondre aux objectifs de lisibilité des diplômes et de leur reconnaissance au sein de l'espace européen et international de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ainsi le ministère de la Culture a estimé que c'est par l'excellence technique et le caractère professionnalisant à haut niveau que ces formations doivent bénéficier du grade de licence et s'inscrire pleinement dans le LMD.

Le bénéfice du grade de licence permettra en outre à ces formations spécifiques d'être évaluées par le HCERES, comme c'est le cas pour les diplômes d'arts plastiques à bac + 3 (DNA conférant grade de licence) et bac +5 (DNSEP conférant grade de master).

Le ministère de la Culture a souhaité que – dans ce cadre – le grade de licence pour les DNSP de musique et de cirque puisse préserver les coopérations scientifiques et pédagogiques déjà établies avec les universités, voire les renforcer. Les formations au DNSP permettront aux titulaires de ce diplôme d'obtenir le grade de licence, à charge pour ces étudiants, s'ils le souhaitent, de préparer et d'obtenir un diplôme national de licence sous réserve de compléments de formation organisés par l'université partenaire dans le cadre du conventionnement. Dans ce cadre, le principe de la double diplomation DNSP/licence universitaire ne sera plus constitutive du schéma de ces formations à bac + 3 dans les domaines du spectacle vivant.

Décembre 2021 : c'est dans cette dynamique, que le Pont Supérieur à l'instar de l'ensemble des pôles supérieurs du réseau Anescas, s'est engagé à déposer un dossier de DNSPM valant grade licence. De manière générale, le dossier déposé le 21 décembre 2021, fruit d'une très longue réflexion et d'un travail collectif au département musique, montre comment l'établissement répond au cahier des charges du grade de licence défini par arrêté du 27 janvier 2020 et le cas échéant, comment il entend combler l'écart existant entre son projet actuel et le projet requis dans ce cadre.

F. Impact de la réforme de la taxe d'apprentissage

La réforme de la taxe d'apprentissage a eu un impact sur la récolte de ces fonds au bénéfice du Pont Supérieur comme toutes les autres écoles supérieures culture. La baisse des financements est spectaculaire.

Avant 2018, la taxe d'apprentissage était divisée en 3 parties 51% allait aux régions, 26% était versé aux CFA et les écoles recevaient 23% restant. Depuis la réforme, les écoles ne perçoivent plus que 13% et les CFA 87%. Par définition, le taux de la taxe d'apprentissage est calculé sur la base de la masse salariale de l'année précédente (MSN N-1) et s'élève à hauteur de 0,68% de la MSB que verse les entreprises pour la formation professionnelle.

Après 2018, la part de versement aux écoles ne représente plus que 13% du 0,68% de la TA (l'Opco ne verse plus rien aux organismes) ; On parle de versement libératoire : l'entreprise peut verser (affectation directe) son 13% (du 0,68% de la TA) à l'entreprise de son choix (une ou plusieurs) ; mais l'entreprise peut aussi reverser son 13% à l'Opco (URSSAF en 2022). L'objectif est donc de définir une nouvelle stratégie de récolte de la taxe d'apprentissage en vue de (re)constituer un fichier de nouveaux partenaires à l'échelle de l'inter-région susceptibles de verser leur part libératoire au Pont Supérieur. (la campagne de la TA est du 01/01 au 31/05).

Récolte 2017 à 2021, éléments chiffrés : 2017 5788,17 euros / 2018 22351 euros / 2019 22717 euros / 2020 (date de la réforme) 175,66 euros / 2021 606,88 euros. Baisse du niveau de récolte au bénéfice du Pont Supérieur depuis la mise en œuvre de la réforme de 97%.

A noter que : pour une entreprise qui aurait 100K euros brut de masse salariale, la part libératoire représenterait 88 euros.

G. Conseil Artistique et Scientifique (CAS)

Conformément aux statuts modifiés d'août 2021, un premier travail de réflexion a été mené en interne en transversalité avec les deux départements (danse et musique) visant à définir les orientations en matière de recherche au Pont Supérieur et en conséquence les futures modalités de fonctionnement d'un Conseil Artistique et Scientifique. (Article 17.3 : le conseil artistique et scientifique est consulté par la direction générale sur les orientations de l'établissement en matière de recherche pédagogique et artistique)

Ci-dessous la restitution des travaux préparatoires à l'installation du CAS et les quatre grands principes et orientations.

1) **Fonctions, enjeux, objectifs de la recherche au Pont Supérieur**

- Réflexion critique sur sa pratique, la repenser, la reconsidérer, la faire évoluer, l'enrichir, ...
- Réflexion sur les articulations entre les enjeux et procédures pédagogiques, les enjeux et procédures artistiques au sein d'une pratique
- La recherche pour élargir, amplifier, ouvrir le champ des possibles concernant son projet et sa créativité professionnels (artiste, pédagogue, historien, médiateur, concepteur de dispositifs numériques, ...)
- La transversalité de la recherche entre domaines artistiques, qu'ils relèvent ou pas du spectacle vivant
- La transversalité de la recherche : explorer les porosités entre recherche artistique et recherche scientifique
- La recherche pour contribuer à l'enrichissement d'un milieu culturel, professionnel
- L'étudiant comme objet de la recherche (analyse sur ses pratiques – apprendre, enseigner, créer)
- Clarifier la différence entre recherche artistique et création artistique
- Clarifier la différence entre : faire de la recherche pour développer un objet artistique et faire de la recherche sur un objet artistique (recherches culturelles sur les sources et les pratiques en vue, par exemple, de l'interprétation, de l'édition, ...)
- Se former par la recherche
- Préparer à la recherche en deuxième cycle

« Bis - Enjeux de la recherche »

- Développer l'autonomie, le regard critique, la référence personnelle
- Développer un regard culturel sensible
- Développer l'aptitude à une démarche d'auto-formation
- Développer la confiance dans sa capacité à être en recherche, à assumer un regard personnel au sein d'une communauté de référence
- Apprivoiser la relation entre l'expression orale, écrite et le spectacle vivant pour optimiser la structuration de la réflexion et dépasser les zones de peur liées à la « chose écrite »
- Développer les liens entre structuration de l'écrit (en tant qu'outil) et structuration de la pensée en termes de capacité à construire, étayer sa démarche artistique
- Nourrir les liens entre objets artistiques et modalités de transmission
- Développer un mode de relation à soi, aux autres, au monde
- Développer le pouvoir d'action et d'interaction en situation professionnelle
- Contribuer à l'évolution des mentalités, des postures, des systèmes de référence, multiplier les points de vue
- Se reconnecter à la dynamique du vivant et de son mouvement adaptatif et évolutif
- Permettre la prise de conscience de la posture de recherche que chacun adopte
- Enrichir les milieux et environnements
- Construire les outils et stratégies du développement, de la progression (ex : passage du C1 au C2), de l'insertion professionnelle
- S'inscrire dans les attendus du valant-grade

2) Modalités, dispositifs, partenariats, moyens

- Outils méthodologiques
- Articulations entre le fond et la forme, l'intention et la structure, le jaillissement et l'organisation
- Développement des outils de la recherche en fonction de sa thématique et savoir repérer et solliciter des personnes ressources adaptées
- Modes de fonctionnement des formateurs (pédagogie de projet, ...)
- Accompagnements contextuels en fonction des thématiques
- Apports transversaux et pluridisciplinaires
- Conscientisation des savoirs incorporés de l'artiste, du pédagogue, du chercheur, ...

3) Modalités des restitutions de la recherche

- La formalisation de la recherche dans un discours ou un écrit mais aussi dans un geste pratique (Mémoire ET réalisation artistique)
- Modalités de partage avec les pairs, les milieux : création et animation de dispositifs (colloques, tables rondes, ateliers, séminaires, ...)
- Restitutions performatives
- Mises en commun au sein d'ANESCAS, de l'AEC, ...

4) Articulations avec les cursus d'enseignement

- Quelle place réservée à l'écrit et donc quels accompagnements dans la maîtrise de la langue écrite
- Quelle place réservée à l'oral et donc quels accompagnements dans la maîtrise de la langue parlée
- Quelle place réservée à une langue étrangère (l'anglais)
- Quelle nécessité pour des cours de méthodologie de la recherche, méthodologie de l'enquête
- Quelle maîtrise des outils informatiques et donc quels accompagnements (pratiques transversales obligatoires)

H. Rencontre annuelle d'été et assemblée générale ANESCAS à Nantes août 2021

Du 25 au 27 août 2021, le Pont Supérieur a reçu et organisé la rencontre annuelle d'été de l'ANESCAS (Association Nationale des Établissements Supérieurs de la Création et des Arts du Spectacle) avec au total 52 personnes venues de tout le territoire national (voir livret et programme en pièces jointes) ; A cette occasion, la Région Pays de la Loire a accueilli et organisé une réception officielle à l'hôtel de Région le jeudi 26 août. Les interlocuteurs de la DGCA-ministère de la Culture étaient présents représentés par Hélène Orain, Isabelle Mottin et Didier Brunaux.

I. Formation professionnelle

1) **Mise à jour du règlement intérieur**

Dans la perspective l'audit de certification Qualiopi, le règlement de la formation professionnelle continue a fait l'objet d'un travail approfondi de mise à jour en septembre 2021, et en tenant compte des critères attendus. La présence d'une chargée de la formation professionnelle continue recrutée en CDD à partir d'avril 2021 na permis ce travail en concertation avec les équipes de direction et supervisé par la directrice générale.

2) **Procédure Qualiopi**

L'obligation de satisfaire à la certification qualité Qualiopi, nouvelle norme imposée par la réforme de la formation professionnelle a nécessité de préparer dès 2021 l'audit de certification programmé en 2022. Pour répondre aux critères du référentiel Qualiopi, le Pont Supérieur s'est fait accompagner. La préparation de cet audit aura mobilisé également plusieurs personnes de l'équipe des personnels permanents depuis de nombreuses semaines

Remarque : il a fallu désigner un référent handicap. La directrice générale s'est auto-formée référente handicap et a élaboré une fiche interne « référent handicap au Pont Supérieur ».

Les frais engagés par le Pont Supérieur pour cette certification s'élèveront au total à 9126 euros (audit + accompagnement).

3) **Bilan pédagogique et financier**

Voir pièce jointe.

Comme chaque année, le pont supérieur réalise la télésaisie du bilan pédagogique et financier 2022 retraçant l'activité de dispensateur de formation professionnelle en 2021 ; le total des produits réalisés au titre de la formation professionnelle s'élève à 171 479 euros.

Partenariat triennal avec le CNFPT : dispositifs de formation professionnelle mise en place par le département danse.

Deux stages, de 24 heures chacun, ont été mis en place en partenariat avec le CNFPT, délégation interrégionale grand ouest :

- "Promouvoir ses projets pédagogiques et artistiques" qui a réuni 15 stagiaires
- "Chorégrapheur pour les enfants de 4 à 10 ans" qui a réuni 22 stagiaires

J. Ressources humaines

1) **Mouvements de personnel permanent : de nombreux mouvements au cours de l'année**

Départs : Maxime-Louise Milhorat-Gusteau (fin de contrat de remplacement département danse), Nicole Martin (retraite poste musique suivi des stagiaires), Marion Boudvillain (démission département musique suivi vacataires et Erasmus+), Erwan Burban (départ en disponibilité, adjoint directeur département musique), Pauline Arnoux (fin de contrat de remplacement département musique renfort préparation déménagement), Mikael Dufresne (fin de contrat à la fin de l'année universitaire 2020-2021)

Arrivées : Bérénice Nouhaud (secrétariat scolarité département danse), Marc Clériver (anciennement vacataire, CDD directeur adjoint chargé des études et de la recherche au département musique) Camille Sonrier (ancien agent des missions temporaires du CDG35, CDD sur le poste de chargée des ressources humaines), Catherine Rondolotto (CDD chargée de la formation continue et de l'insertion professionnelle),

Marie-Laure Levillain (recrutée suite au départ en retraite de Nicole Martin, suivi des stagiaires musique, DE musique par la VAE), Mathilde Hamon (remplacement agent absent et dans l'attente d'un recrutement, renfort préparation déménagement musique), Mikael Dufresne (agent d'accueil soirs et week-end site de Nantes, nouveau contrat à partir de la rentrée universitaire 2021-2022), Anne-Laure Guenoux (agent en mise en disposition à raison d'un mi-temps, coordinatrice formation DE musique), Gwenaëlle Coïc-Remoué (assistante du département musique, gestion des intervenants vacataires)

Sous le statut de vacataire : Tristan Jezequel (coordinateur des musiques traditionnelles), Véronique Renard (ingénierie de suivi des dossiers de DE par la VAE)

Renouvellement du CDD de la directrice générale pour 3 ans (sept 2021 à sept 2024).

A noter en 2021

- Création de 3 nouveaux postes (dont 2 déjà existants au tableau des effectifs, mais avec de nouvelles fonctions et fiches de poste) : Chargé des études et de la recherche du département musique, chargée des RH et de la paie, chargé du suivi de la FPC et de l'insertion professionnelle.

- Passage au temps complet pour le poste d'assistante du département musique en charge du suivi des intervenants, afin de répondre à la charge de travail du département.

Poste de responsable administrative, financière et ressources humaines : en arrêt maladie jusqu'au 2 septembre 2021 – reprise à temps partiel thérapeutique (50 %) de la titulaire du poste. Tout au long de l'année 2021 : recrutement d'une remplaçante Laetitia Boursat.

Agents ponctuels recrutés en renfort : agent contractuel de 2 semaines en été pour aider à la mise à jour de la base de données – agent technique en renfort pour l'emménagement dans les nouveaux locaux rennais (missions temporaires CDG35) – renfort d'une demi-journée au département musique pour aider à la saisie de la maquette pédagogique dans le logiciel de scolarité Ganesh - renfort d'une semaine pour la mise à jour du logiciel de paie en vue du passage à la DSN (missions temporaires CDG35).

2) Actualités notables en 2021

- Aboutissement du travail d'accompagnement avec le service Conseils et Développement, et déploiement des nouveaux outils : organigramme, fiches de poste, nouvelle délibération sur le RIFSEEP (part fixe et part variable) ...

- Adhésion à l'assurance des risques statutaires Sofaxis (contrat groupe du CDG44)

- Adoption d'une procédure de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes (fiche action de la charte et obligation réglementaire) - Déménagement dans les nouveaux locaux du département musique

- Dans le cadre de l'obligation de mettre en œuvre une action sociale dans les collectivités, mise en place des chèques cadeaux de Noël / chèques culture, à la place de l'adhésion au CNAS

- Coordination Erasmus+ confiée à l'assistante de direction

- Organisation du travail à nouveau impactée par la crise sanitaire

4 / RELATION à l'ETUDIANT

En septembre 2021 : suite à la modification des statuts, des élections de représentants des étudiants au Conseil d'Administration se sont déroulées via l'utilisation de plateforme numérique Balotilo.

La taille de l'établissement et son petit nombre d'étudiants permettent une très grande connaissance de chacun. Au-delà de la relation individuelle liée au développement de sa spécialisation, de nombreux temps de dialogue et d'échanges sont institués en particulier auprès des étudiants musiciens du DNSPM :

- Deux conseils pédagogiques par semestre.
- Réunion spécifique à chaque esthétique et à chaque promotion, une à deux fois par semestre
- Présentations de travaux mensuels (Sup'en scène, Trad'déjeun, rencontres des musiques actuelles) avec retour personnalisé.
- Enseignement et suivi sur la méthodologie des projets (notes d'intention, dossiers de présentation, fiches techniques ...).
- Sorties spectacle nombreuses (lors des festivals No Border, Folles Journées, ...).
- Cellule d'écoute psychologique externalisée avec l'Insaart (institut national de soins et d'accompagnement des artistes et techniciens)

La directrice générale a déposé trois dossiers d'appels à projet CVEC auprès du CROUS des Pays de la Loire en vue de contribuer à l'amélioration de la vie étudiante selon trois axes :

- Prévention au service de la santé des étudiants (filtres auditifs à atténuation linéaire)
- Aménagement de l'espace étudiant dans les nouveaux locaux rennais
- Projet d'aménagement et d'acquisition de matériels pour la mise en place d'un studio d'enregistrement

Seul le dossier relatif à la prévention de la santé auditive des étudiants obtiendra un avis favorable avec un soutien financier.

La directrice générale a également déposé un dossier dans le cadre d'un appel à projet auprès de la Région Bretagne relatif à deux objectifs : soutien précarité menstruelle et mise en place d'une cellule de soutien psychologique. Ceux-ci seront validés et accompagnés financièrement pour l'année 2021. Pas de pérennisation de l'aide financière.

5 / DYNAMIQUES TERRITORIALES, NATIONALES et INTERNATIONALES

A. Danse

Les différents partenariats (dont les principaux sont : le CCNN, le Théâtre Francine VASSE, le CCNRB, le laboratoire de recherche CREN, le département Sciences de l'Éducation de l'Université de Nantes, les conservatoires de Nantes et de Brest) inscrivent le département danse dans le territoire interrégional. A cette réalité vient s'ajouter les différentes structures professionnelles qui accueillent, tant sur le plan interrégional que national, les étudiantes, étudiants et stagiaires pour leur parcours de tutorat en deuxième année de DE.

Sur le plan international, les partenariats avec l'école de danse de Québec (EDQ), l'Université Concordia et l'UQAM à Montréal, ont été, crise sanitaire obligeant, suspendus depuis deux ans. Une convention cadre avec le Cégep de Sainte Foy et l'EDQ, sera signée en 2022, afin de reprendre le cours d'un partenariat fécond sur les plans artistique, pédagogique et de la recherche.

Le département danse est par ailleurs très impliqué au niveau national, aux côtés de l'ensemble des centres et établissements habilités, pour travailler de concert avec la DGCA et les services de l'inspection à l'évolution des textes qui encadrent la formation au Diplôme d'Etat de professeur de danse, obligatoire depuis juillet 1989, pour enseigner la danse contre rétribution. Ces travaux ont permis, entre autres, la mise en place et la prise en compte du contrôle continu pour l'obtention des épreuves constitutives du DE de professeur de danse.

B. Musique

1) **Nouveau programme ERASMUS+ / nouvelle charte**

Suite à un appel à candidature, Le Pont Supérieur a obtenu le renouvellement de la Charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur pour la période 2021-2027. L'ECHE, European Charter for Higher Education, est une étape préalable et obligatoire pour tous les établissements souhaitant participer aux différentes actions du programme Erasmus+.

Le nouveau programme ERASMUS+ qui sera entièrement numérisé grâce au projet EWP Erasmus Without Paper s'accompagne d'un certain nombre d'évolutions significatives, impactant la structure en termes de nouveaux outils et nouvelles pratiques. Son objectif principal est la digitalisation du cadre administratif qui sous-tend la mobilité des étudiants en Europe, en permettant l'échange de données électroniques et l'interopérabilité entre divers systèmes d'information.

EWP / ERASMUS WITHOUT PAPERS (objectif 2023)

Le raccordement à EWP - prévu à l'origine en juin 2021 - au niveau européen impliquera que tout contrat pédagogique réalisé pour une mobilité d'étude entre pays programme doit être établi sous format digitalisé via ce réseau. Les accords inter-institutionnels seront également concernés par ce processus de digitalisation Erasmus+ Digital.

- Utilisation du Dashboard EWP

Le Dashboard EWP est l'une des solutions pour raccorder un établissement au réseau EWP. C'est une plateforme gratuite basique mise à disposition par l'Union Européenne qui permettra à terme de gérer toutes les fonctionnalités rendues obligatoires dans le cadre de l'Initiative Carte Étudiante Européenne / Erasmus+ Digital. L'utilisation du Dashboard est à mettre en place, en remplacement d'un autre logiciel EASY développé par l'AEC, Association Européenne des Conservatoires, actuellement utilisé par la majorité des structures européennes dans le domaine du spectacle vivant. Cette organisation n'a pu être mise en place en 2021 en raison de bugs informatiques retardant la mise en service des outils au niveau européen.

- ICEE carte étudiante européenne digitale (objectif 2025)

En lien avec GANESH, développeur du logiciel de scolarité du Pont Supérieur, la réflexion est engagée sur le développement et la réalisation de l'ICEE, Initiative Carte Étudiante Européenne, qui nécessite un investissement financier important à travers différentes étapes et un accompagnement dans la mise en place de ces fonctionnalités. Les besoins et difficultés rencontrés au niveau national ont été évoqués lors de réunions avec la DG2TC et la DGCA.

2) **Nouvelle organisation du suivi ERASMUS+**

Suite à l'absence d'assistante administrative en charge d'ERASMUS pendant plusieurs mois et une situation de crise sanitaire mondiale qui n'a pas permis de réaliser les mobilités souhaitées, la reprise des dossiers par l'assistante de la directrice générale, actuellement coordinatrice ERASMUS+, a permis la mise en place d'une nouvelle organisation après une régularisation des dossiers en cours :

- Soumission du rapport final sur la mise en œuvre du projet 2019
- Soumission du rapport intermédiaire de la convention 2020
- Gestion de la nouvelle convention 2021
- Point sur les anciens partenariats : prise de contact à l'occasion de ce renouvellement ERASMUS+ et envoi de la fiche d'identité créée à cet effet en anglais.
- En vue du renouvellement des accords, mise à jour des contacts, vérification des accords institutionnels, volonté de renouveler ou développer les partenariats.
- Suivi de webinaires organisés par :
 - la Commission européenne ainsi que par l'Agence Erasmus+ France / Education Formation, dans la perspective du déploiement de l'Erasmus+ Digital,
 - l'AEC pour l'utilisation et le développement du logiciel EASY,
 - l'ANDEA et l'ANESCAS pour les échanges de bonnes pratiques au sein des ESC

A la suite de la réunion d'accueil des étudiants musique en septembre 2021 avec l'ensemble de l'équipe pédagogique et administrative, une réunion a été organisée en présentiel à Rennes avec la coordinatrice pour les étudiants et étudiantes intéressés par une mobilité à l'étranger en 2022-2023 (L1 qui ont la possibilité de réaliser une mobilité internationale en L2). L'intention était de donner le même niveau d'information à tous les étudiants, et la possibilité de répondre à leurs questions souvent liées à leur situation personnelle. A l'issue de cette réunion à laquelle 10 étudiants et étudiantes ont participé la coordinatrice s'est rendue régulièrement sur le site de Rennes pour des entretiens individuels afin d'accompagner les étudiants dans l'élaboration de leur dossier (CV, lettre de motivation, accès aux plateformes et aux choix des cours, respect des délais, premier contact avec les futurs partenaires, lien avec leur professeur et coordonnateur, récupération des relevés de notes...). Des réunions en visio ont également permis de répondre aux demandes urgentes. La coordination avec l'équipe pédagogique du département musique permet un suivi personnalisé au plus près de chaque projet d'étudiant.

Création de supports visant à promouvoir la mobilité internationale

Dans l'idée de développer les mobilités en Europe, des supports ont été élaborés pour faciliter l'accès aux informations :

- Une fiche d'identité du Pont Supérieur, en anglais (factsheet), permettant de donner les informations principales aux étudiants étrangers souhaitant postuler pour un échange, transmise également aux partenaires
- Un dépliant présentant le programme ERASMUS+ au Pont Supérieur, sous forme papier et web, indiquant toutes les démarches à effectuer pour construire leur projet en amont et le processus de sélection, à l'intention des étudiants du Pont Supérieur désireux de partir à l'étranger.
- Une courte vidéo pour la promotion d'ERASMUS+ réalisée avec un vidéaste travaillant pour le Pont Supérieur. Réflexion sur le storyboard, l'idée étant de faire participer une étudiante estonienne actuellement en échange au Pont Supérieur et une étudiante qui a réalisé une mobilité ERASMUS+ en Suède. La reprise du COVID en fin d'année a retardé sa finalisation en 2021.

Mobilités réalisées en 2021

Mobilité entrante

En septembre 2021, une étudiante estonienne de l'Estonian Academy of Music and Theatre à Tallinn est accueillie. Outre l'aide en amont de son arrivée pour les questions administratives et pour son installation, elle a pu bénéficier d'un suivi personnalisé au sein du département musique par un professeur référent dans son esthétique. La communauté étudiante l'a également accueillie et a apporté son aide au quotidien. L'organisation en promotions permet d'avoir un rapport direct et un encadrement personnalisé avec l'étudiant entrant. Remarque : une autre étudiante de Leipzig avait été sélectionnée mais n'a pas donné suite.

Mobilité sortante - Mobilité étudiante

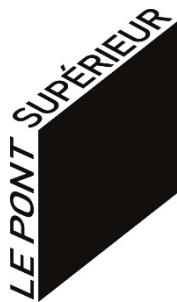
Une étudiante avait dû annuler son séjour à Cork en Irlande, prévu au moment du COVID puis reporté. L'échange n'a malheureusement pas eu lieu en septembre 2021, la structure d'accueil ayant décidé de ne pas reprendre l'accueil d'étudiants étrangers, la situation sanitaire n'étant pas stabilisée. Une étudiante a pu être accompagnée pour organiser au cours du premier semestre son départ en Italie prévu au second semestre au Conservatoire Santa Cecilia de Rome. Elle a pu bénéficier de cours de langues en ligne afin de préparer sa mobilité.

Perspectives 2022 / mobilité étudiante : 8 étudiants intéressés pour un échange en 2022 sont accompagnés pour constituer leurs dossiers auprès de différentes structures en Europe

/ Mobilité enseignante - La préparation du séjour pour la participation de trois enseignants du Pont Supérieur à la Conférence FolkMusEd en février 2022, au Royal College of Music de Stockholm, KMH a dû être interrompue, l'évènement ayant été annulé pour raisons sanitaires.

Attribution des bourses

Pour encourager les mobilités, les bourses ERASMUS+ calculées dans l'enveloppe de la convention en cours avec l'Agence ERASMUS+ France peuvent être cumulées si les conditions sont remplies, avec l'aide à la mobilité internationale (AMI) dans le cadre des programmes d'échanges. Ce dispositif relayé par la DGCA et la DG2TDC a été reconduit en 2021 avec un assouplissement des critères d'attribution, permettant d'utiliser les fonds non alloués en 2020 en raison de la COVID. L'étudiante en échange à Rome a pu en bénéficier.



FICHE RÉCAPITULATIVE

Projet de Recherche 2021-2023

Titre du projet :	POEMS : Pédagogie – Œuvre – Expérience – Médiation - Sensible
Domaine(s) concerné(s) :	Pédagogie et Médiation en Danse
Nom(s) du ou des responsable(s) artistique(s) ou scientifique(s) :	Maurice COURCHAY, Lise FASSIER, Erika HESS, Grégory MUNOZ, Céline ROUX
Soutien financier du Ministère de la Culture	8000 euros
Partenaires :	Centre Chorégraphique National de Nantes, Laboratoire CREN (EA 2661), Département Sciences de l'Éducation – Université de Nantes
Résumé de la proposition :	<p>A l'aide d'outils conceptuels et méthodologiques issus des sciences de l'éducation et des didactiques (disciplinaire et professionnelle) cette recherche se propose d'explorer les compétences et stratégies convoquées par l'artiste chorégraphique, l'enseignant en danse, professionnel et en formation, en situation pédagogique et de médiation issues de pratiques reliées à des contextes d'interprétation, de création. Il s'agit de questionner les zones qui déterminent les différences entre processus de formation et processus de médiation, quelle(s) fonction(s) attribuer à la notion de pédagogie dans ces axes spécifiques. Mais, mettre l'accent sur les différences est aussi un moyen de stimuler les enrichissements réciproques sans confusion, d'interroger les porosités entre formation et médiation et les ressources pédagogiques afférentes afin de permettre un élargissement des modes de perception de soi et des autres en situation professionnelle favorisant adaptation et créativité. Nous souhaitons identifier des compétences transversales qui, au-delà des exigences propres à chaque domaine d'intervention, soient mobilisables pour répondre aux besoins des structures partenaires du projet (les danseurs et médiateurs du CCNN, les enseignants-chercheurs et étudiants du CREN-DSDE, les artistes intervenants, pédagogues et étudiants du LPS), pour contribuer à l'enrichissement des processus de formation et des modes d'action, à faciliter les évolutions de carrière, dans une prise en compte permanente des enjeux sociétaux (100% EAC, rôle de la corporéité sensible dans l'éducation et la médiation, analyse de l'activité pour développer la réflexivité professionnelle).</p>

14h15

Thérèse Perez-Roux

en visio-conférence

Propos : L'expérience dansée à l'épreuve de la transmission : quelles transactions identitaires ?

À partir d'une étude conduite auprès des étudiantes préparant le DE danse, il s'agira de mettre en perspective la manière dont le processus de formation vient interroger le parcours des étudiantes et étudiants, le rapport à soi et à l'autre, autour de l'acte de transmission.

Quelques repères touchant à la construction identitaire seront mobilisés pour comprendre les remaniements à l'œuvre, se relier à l'expérience dansée et ouvrir de nouveaux horizons artistiques et pédagogiques.

Thérèse Perez-Roux est enseignante chercheuse en sciences de l'éducation et de la formation à l'université Paul-Valéry de Montpellier.

Elle s'intéresse aux transitions professionnelles (formation, insertion, reconversions professionnelles) et aux dynamiques identitaires des enseignant.e.s/des formateur.trice.s dans différents secteurs (scolaire, artistique, sanitaire et social).

15h15

atelier conduit par les DE2

15h30

Caroline Raymond

en visio-conférence

Propos : Cette communication vise à présenter, dans un premier temps, ce qui se joue dans le processus de transposition didactique dans l'enseignement des arts en milieu scolaire, y compris la danse, et ce, en appui sur un modèle intégratif (Raymond, 2014 et Emery-Bruneau, 2010) qui conçoit l'œuvre professionnelle comme un repère culturel fondamental susceptible d'enrichir les rapports que les artistes-enseignant.e.s entretiennent tant avec eux-mêmes qu'avec les jeunes qu'ils.elles rencontrent et conduisent dans des situations didactiques riches et signifiantes aux plans artistique, esthétique et culturel.

Dans un deuxième temps, cette communication propose d'inviter les participantes et participants à réfléchir et à partager leurs propres expériences dans une double posture de spectatrices, spectateurs d'œuvres chorégraphiques et d'artiste-enseignant.e-médiateur.trice de danse auprès de divers groupes de personnes.

En ce sens, comment ces expériences esthétiques sont-elles ou peuvent-elles devenir de puissants ancrages pour entrer en dialogue interactif avec l'autre ?

Caroline Raymond (titulaire Ph. D. en éducation) est professeure au Département de danse de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Ses recherches portent sur les pratiques didactiques et pédagogiques en danse et sur l'éducation artistique inclusive. Formatrice à l'entretien d'explicitation (Vermersch, 2017), membre du Groupe de recherche sur l'explicitation (GREX2), elle accompagne des étudiant.e.s de cycles supérieurs et des artistes professionnels.le.s au moyen de cette méthode, qu'elle utilise dans ses recherches.

Elle est aussi co-fondatrice du Groupe de recherche interdisciplinaire en arts vivants à la Faculté des arts de l'UQAM.

16h45

atelier conduit par les DE2

17h

Laura Soudy-Quazuguel

en présentiel

Propos : D'une œuvre à l'autre, quand le croisement des arts nourrit les expériences ...

Partant de la pièce chorégraphique *Acte sans paroles I* de Dominique Dupuy, créée en 2013 à Chaillot, on s'attachera à saisir les moteurs

de cette création et les liens qu'elle entretient avec l'œuvre de Beckett. Ces processus permettront de mettre en évidence des modalités de lecture et de déclinaisons possibles, démarches étayées par un projet scolaire interdisciplinaire qui s'est construit à partir de cette pièce.

Laura Soudy-Quazuguel est professeure de lettres dans le secondaire, docteure en littérature française. Ses recherches et explorations portent sur les liens entre littérature et danse contemporaine (*Le Chorégraphe et l'écrivain* paraîtra aux éditions Honoré Champion en 2022). Depuis 2018, elle est coordonnatrice territoriale en danse sur le 44 pour la DAAC (Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle) du Rectorat de Nantes.

18h-18h30

Retour sur la journée par

Joëlle Zask

en présentiel

Vous pourrez retrouver prochainement les captations de la journée sur le site du Pont Supérieur

www.lepontsuperieur.eu



mercredi

8 déc. 2021, 8h45

// auditorium Brigitte Engerer,
6 rue Gaëtan Rondeau, Nantes
www.lepontsuperieur.eu

JOURNÉE DE RÉFLEXION ET DE
RECHERCHE DANS LE DOMAINE
DU SPECTACLE VIVANT

TRANSMETTRE

DE L'ŒUVRE. DE L'ÉVÉNEMENT CHORÉGRAPHIQUE.
COMME EXPÉRIENCE(S) PLURIELLE(S)

« *La connaissance dépend d'un monde inséparable de nos corps, de notre langage et de notre histoire culturelle – bref, de notre corporéité* ». F. Varela

Cette journée a pour objectif d'éclairer nos manières de faire l'expérience d'une œuvre et la fonction que cela revêt.

Quels sont les éléments qui peuvent orienter notre perception en fonction des motivations qui sous-tendent notre place de spectateur.trice et/ou d'acteur.trice, qu'est-ce qui se joue dans cette place que l'on occupe, que l'on nous donne et/ou que l'on se donne ? De quels outils pourrions-nous disposer pour élargir nos champs de questionnement et donc d'action et d'interaction en situation de médiation, de formation, d'interprétation, de transmission, dans différents contextes et avec différents publics ?

Dans le cadre du projet de recherche POEMS

Né d'un appel lancé par le Ministère de la Culture, le projet de recherche POEMS (Pédagogie-Œuvre-Expérience-Médiation-Sensible) réunit, pour des préoccupations partagées et spécifiques, le Centre Chorégraphique National de Nantes dirigé par Ambra Senatore, le CREN, laboratoire de recherche en éducation, le département des sciences de l'éducation de l'Université de Nantes et le département danse du Pont Supérieur.

Cette recherche, débutée en septembre 2021 nous conduira à un rendu public en mars 2023. Ce parcours est jalonné de différentes étapes réunissant les partenaires, les artistes et formateur.trices qui les animent, les étudiant.e.s qui s'y forment, les artistes interpètes qui s'y expriment, autour d'ateliers partagés, de temps de recherche formelle et d'analyses de pratique, de mises en perspectives plurielles. Il s'agit d'explorer les articulations et potentialisations entre les outils et processus dont disposent chacun.e afin de questionner la notion d'œuvre comme réservoirs de ressources culturelles et sensibles dans la rencontre avec les publics, que ceux-ci relèvent de dispositifs amateurs, scolaires ou professionnalisants.

8h45

accueil

9h

mise en corps sensible

Situation conduite par les danseuses et danseurs en 2^e année de formation au Diplôme d'État de professeur de danse (DE2).

9h15

Joëlle Zask
en présentiel

Propos : « *L'art est une expérience, où alors ce n'est pas de l'art.* » Voilà une affirmation, empruntée au philosophe John Dewey, qu'il va falloir démontrer. Je le ferai en considérant à égalité et en parallèle le processus de création et celui de la réception d'une œuvre par un public.

Joëlle Zask est une spécialiste du pragmatisme et de philosophie sociale. Elle enseigne au département de philosophie de l'université Aix-Marseille. Spécialiste de la pensée de J. Dewey, auteure de *Art et Démocratie - Peuples de l'Art*

(PUF, 2003) elle établit dans ses derniers travaux des relations étroites entre l'écologie et l'autogouvernement démocratique dans des ouvrages comme : *La Démocratie aux champs* (La Découverte, 2016), *Quand la forêt brûle* (Premier Parallèle, 2019). Son dernier ouvrage, paru en mai 2021, s'intitule *Face à une bête sauvage* (Premier Parallèle, 2021).

10h15

atelier conduit par les DE2

10h30

Joëlle Aden

en visio-conférence

Propos : La boucle perception-action dans une approche énaactive-performative de la formation (ou de l'enseignement/apprentissage).

L'idée qu'il est nécessaire d'intégrer le corps aux apprentissages n'est plus vraiment mise en doute aujourd'hui, mais de quelle manière notre « corps-langageant » (percevant et agissant) nous donne-t-il accès à une connaissance du monde ?

Dans le paradigme énaactif de Francisco Varela la boucle perception-action est à la base de toute relation à soi, aux autres et à nos environnements et donc aux œuvres et aux événements chorégraphiques auxquels nous assistons.

Joëlle Aden est professeure des universités en sciences du langage à l'Inspé, université Paris-Est Créteil. Elle travaille sur le développement de pédagogies enactives-performatives dans la formation des enseignant.e.s. Elle est responsable du groupe de recherche Languenact au sein du laboratoire IMAGER EA3958. Les recherches sous sa direction explorent la dimension esthétique des apprentissages au travers d'approches qui relient les arts et les sciences.

11h45

Noé Soulier

en visio-conférence

Propos : Noé articulera des manières de prêter attention au mouvement en s'appuyant sur une analyse de pratiques chorégraphiques. Il nous emmènera à la frontière tenue entre une pratique artistique qui se concentre sur l'attitude de la spectatrice, du spectateur et une réflexion sur l'art qui cherche moins à décrypter le sens des œuvres qu'à enrichir les multiples manières d'en faire l'expérience.

Du mouvement au concept et du concept au mouvement, de l'expérience sensible au langage parlé et vice versa, quels voyages sensoriels, phénoménologiques, sous-tendent la porosité de domaines qui sont souvent présentés comme opposés ?

Noé Soulier est diplômé du CNSMD de Paris et de l'école de Anne Teresa de Keersmaeker P.A.R.T.S. Titulaire d'un master en philosophie, Noé Soulier développe dans des pièces comme *Removing* (2015) ou *Faits et gestes* (2016) une écriture du mouvement qui renouvelle la perception du corps en s'appuyant sur des actions pratiques détournées de leur but premier.

Dans *Second Quartet* (2017) et *Les Vagues* (2018), il compose la chorégraphie et la musique en parallèle grâce à une collaboration étroite avec deux percussionnistes de l'Ensemble Ictus

Noé Soulier a également développé une réflexion théorique sur la manière dont les mouvements sont définis chez différent.e.s chorégraphes et l'expérience du corps qu'elles suscitent dans le livre *Actions, mouvements et gestes* (CND, 2016). Noé Soulier prend la direction du Cndc d'Angers en juillet 2020.

12h45

atelier conduit par les DE2

13h-14h

pause déjeuner

14h

remise en route «artistique»
conduite par les DE2

Titre du projet : [Re]Sources & [Re]Création
Domaine(s) concerné(s) : Recherche artistique et pluridisciplinaires sur les rapports aux sources et aux répertoires constitués dans les processus de création à l'œuvre dans les domaines de Musiques Traditionnelles.
Nom(s) du ou des responsable(s) artistique(s) ou scientifique(s) : Marc Clérvet
Soutien financier du Ministère de la Culture : 10 000 euros
Partenaires : Athénor, Dastum, EA Centre de Recherche Bretonne et Celtique (EA 4451 / UMS 3554) et EA Arts : Poétiques et Pratiques (EA 3208).
<p>Résumé de la proposition :</p> <p>Le projet de recherche <i>[Re]Sources & [Re]Création</i> se propose d'investiguer la dialectique Interprète / Compositeur-créateur au sein du champ spécifique des Musiques Traditionnelles. Il s'agit, dans une mouvance des Musiques Traditionnelles qui met fréquemment en exergue les notions de « répertoires » et de « sources », de questionner les concepts d'« invention », de « création » et de « composition ».</p> <p>Cela consiste tout d'abord à observer comment ils sont présentés et revendiqués par les artistes, comment ils sont inconsciemment utilisés et investis dans la pratique de tous les jours mais aussi comment ces propositions artistiques sont reçues par le public. Dans un second temps, il s'agit d'aller questionner ces concepts (dans une démarche de déconstruction) au regard des autres esthétiques et enfin à l'aune des valeurs et des fondements propres aux musiques populaires de transmission orale.</p> <p>L'idée est de faire se confronter des mondes qui restent encore cloisonnés et hermétiques, notamment les milieux de la transmission / enseignement et de la création / composition ; les étudiants / apprenants et les professionnels ; les sphères de la collecte et des sources avec ceux de la création ; les milieux des chercheurs et les sphères des artistes. Ce projet est bâti dans aussi par souci d'interactions, de complémentarité des approches et des disciplines à tous les niveaux.</p> <p>Cette investigation se fera selon plusieurs axes. Après un travail de compilation bibliographique, il s'agira, à travers des études de cas, d'interroger les notions et concepts mentionnés ci-dessus. Ces études de cas seront effectuées en appliquant des méthodologies relevant du champ des recherches artistiques développées dans plusieurs écoles et en s'appuyant sur des expériences menées dans les lieux dédiés à la création. Elles seront complétées par une observation des positionnements et revendications d'acteurs dans les dimensions diachroniques, sociales et territoriales.</p> <p>Cette démarche de recherche sera traversée par trois grandes questions auxquelles elle s'efforcera de répondre. En quoi consiste la création ou la composition dans les domaines des Musiques Traditionnelles ? Comment considérer et articuler les sources et la création/composition ? Quelle place pour l'artiste dans ces domaines ?</p>



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de la création artistique

Sous-direction des enseignements spécialisé et supérieur et de la recherche
Bureau des enseignements spécialisé et supérieur

Madame Catherine LEFAIX-CHAUVEL
Directrice générale
Le Pont Supérieur
Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant
Bretagne-Pays de la Loire
4 bis, rue Gaétan Rondeau
44200 NANTES

Réf. : 2021/D/22017

Paris, le 13 OCT. 2021

Madame la Directrice générale,

Vous avez déposé une demande de renouvellement de l'habilitation du Pont Supérieur- Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne-Pays de la Loire, à dispenser la formation conduisant à la délivrance du diplôme d'État (DE) de professeur de danse dans les options classique, contemporaine et jazz.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que par arrêté du 13 OCT. 2021 dont vous trouverez ci-joint la copie, l'habilitation de votre centre dans les options danse classique, danse contemporaine et danse jazz est renouvelée pour une période de cinq ans à compter du 18 octobre 2021.

L'habilitation étant accordée au vu du projet et en fonction de l'équipe pédagogique, il vous appartient d'informer la direction générale de la création artistique de tout changement qui interviendrait dans l'organisation de la formation.

Vous trouverez en annexe les points de satisfaction et les points d'améliorations qui requièrent une attention particulière de l'établissement dans la mise en œuvre de son offre de formation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de ma considération distinguée.

Hélène ORAIN
Adjointe au Directeur général
de la création


Christopher MILES
Directeur général de la création artistique

ANNEXES

➤ Offre de formation complémentaire au DE Danse: Le Pont Supérieur propose outre sa mission de formation initiale au DE de professeur de de danse, *un parcours prépa danse EAT*. A cet égard, on ne peut que regretter que l'établissement n'ait pas fourni dans son dossier les éléments sur les dispositifs de formation qui viennent compléter ou s'articuler avec la formation au diplôme d'État de professeur de danse, tels que le *DE en 400 heures*, *la formation continue*. Ceci est notamment à souligner en ce qui concerne le *parcours prépa danse EAT* pour lequel aucune donnée n'a été jointe au dossier original (des compléments d'informations, notamment des données chiffrées, ont toutefois été transmis par la suite sur demande).

Les éléments complémentaires fournis par Le Pont Supérieur concernant le *parcours Prépa danse EAT* mettent en avant un taux de réussite à l'EAT très satisfaisant sur les trois années 2017-2020 (les résultats sont compris entre 75 % et 100 % d'admission). On soulignera que ce parcours, dont les objectifs dépassent ceux d'une simple préparation à l'EAT – puisque l'établissement se donne comme deuxième objectif de préparer les stagiaires aux concours d'entrée des écoles supérieures d'interprète et/ou d'enseignement en France et à l'étranger – devra être clarifié et redéfini en lien avec la DRAC, notamment au regard de l'agrément CPES qui a été attribué en 2020 au CRR de Nantes et dont l'objectif est justement la préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur, avec lequel Le Pont Supérieur partage, entre autres, une partie de ses locaux. Le coût de cette formation semestrielle (2950 €) peut être par ailleurs surprenant pour un centre public dont l'inscription en formation au diplôme d'État (qui s'étend sur 2 années) s'élève à 450 € par an.

Il convient toutefois de souligner que ce dispositif permet aux stagiaires inscrits en DE 1 de bénéficier de cours techniques complémentaires (puisque mutualisé avec ce parcours) sans grever le budget DE 1, et aux stagiaires inscrits en DE 2 d'avoir des élèves sujets de différents niveaux pour les mises en situation pédagogique.

➤ Equipe pédagogique : Le département danse du Pont supérieur est toujours placé sous la coordination de Maurice Courchay, secondé par Edwige Audon. L'équipe pédagogique est composée de professeurs responsables pour chaque option et d'intervenants ponctuels reconnus dans l'enseignement spécifique à chaque discipline. L'ensemble de l'équipe pédagogique apparaît tout à fait qualifiée pour mener à bien ses missions et répondre aux attendus de la formation. Tous les professeurs et intervenants justifient de qualifications solides dans les domaines qui leur sont confiés, ainsi que de parcours professionnels riches et variés. Ce point est à souligner, outre le fait que le nombre important d'intervenants et de professeurs contribue pleinement à garantir une bonne dynamique de groupe et une diversité de regards.

On notera que l'établissement organise des réunions pédagogiques ainsi qu'un séminaire annuel (généralement début juillet), durant lesquels sont réunies les équipes pédagogiques autour d'échanges visant à partager leurs stratégies et bilans avec l'ensemble du groupe, et mettre en avant les points forts et les points de fragilité. Ces réunions de travail sont commentées et enrichies des observations des participants et les étudiants sont également parfois conviés. Comme indiqué dans le dossier, Le Pont Supérieur place au cœur de ces processus d'évolution des pratiques pédagogiques et artistiques une « dynamique d'intelligence collective ». L'établissement indique de manière générale que cette dynamique est « la colonne vertébrale des relations entre étudiants qui évoluent et se construisent dans le paradigme « autrui est une ressource » », l'enjeu étant placé sur la capacité de réduire la distance entre « le dire et le faire » (tout en s'appuyant sur les propos de Philippe Meirieu).

Ces éléments mettent en avant une dynamique très positive et vertueuse quant à la manière de maintenir et de faire évoluer les pratiques et connaissances pédagogiques au sein de l'équipe. Nous ne pouvons qu'encourager l'établissement à poursuivre dans cette voie.

➤ Bilan de l'activité de formation dans les options contemporaine et jazz sur la période d'habilitation (2016-2020) : les effectifs sont très satisfaisants et en nombre constants. Ils permettent en effet de garantir des promotions suffisamment dynamiques.

Les résultats d'admission aux examens sont également satisfaisants : 96 % de réussite aux trois UE théoriques, 81 % aux UE de pédagogie en moyenne sur les 4 années (ceci en tenant compte des résultats de l'année 2020 où les examens ont pu être validés au contrôle continu en raison de la crise sanitaire).

On note toutefois un taux d'admission plus important aux examens des UE de pédagogie en 2020, en comparaison à la moyenne des trois années précédant la crise sanitaire, de l'ordre de + 17 % en jazz et + 21 % en contemporain. Ces taux sont en cohérence avec le taux calculé à l'échelle nationale (+ 17 % d'admis en 2021).

➤ Impact de la crise sanitaire sur la mise en œuvre de la formation pour l'année 2020/2021 : La quasi-totalité des cours et ateliers ont été transposés en distanciel, ce qui a demandé à toute l'équipe un important travail d'aménagement des supports et stratégies pédagogiques ainsi que d'organisation. L'équipe s'est tenue très disponible aux côtés des étudiants pour répondre à leurs inquiétudes et aux questions liées aux outils d'adaptation de leur travail. L'ensemble des soutenances de compte rendu de tutorat et de mémoire ont été réalisées en visioconférence.

Le département danse semble avoir tout mis en œuvre pour garantir une continuité pédagogique de manière efficace et adaptée tout en mettant à profit cette situation pour développer de nouvelles compétences (amplification du travail sur la voix « parlé-chanté » pour la conduite des cours, appropriation des outils numériques, mise en place de visioconférences hors confinement).

➤ Bilan financier de la formation au DE (2019 et 2020) : Les documents transmis n'ont pas permis d'analyser l'activité de formation au DE. Il convient que l'établissement mette en place des outils spécifiques permettant d'analyser l'activité du département de danse.

➤ Insertion professionnelle : L'établissement a mis en place un questionnaire en ligne à destination des anciens étudiants. De manière générale, les retours des étudiants sont plutôt positifs. Ils pointent néanmoins le besoin de pouvoir accéder à différentes formations (direction d'un établissement artistique, lumière mise en scène, administration, préparation à la titularisation dans la fonction publique), et formulent le souhait que le prix des formations baisse.

À signaler que Le Pont Supérieur a mis en place depuis 3 ans un dispositif de réduction de coût ou de remise gracieuse, pour les stagiaires présentant des difficultés financières dans le cadre de la formation continue. Ce dispositif concerne également le département musique.

➤
➤ Partenariat : Le Pont Supérieur poursuit de manière satisfaisante le développement de sa stratégie partenariale qui contribue au maintien du niveau de formation. En effet, outre les partenariats avec le milieu scolaire et les établissements d'accueil pour les tutorats, le Pont Supérieur a développé des partenariats avec le milieu professionnel (compagnies de danse et chorégraphes) et universitaire, en France et à l'étranger.



Arrêté du 13 OCT. 2021 portant habilitation (renouvellement) d'un centre à dispenser la formation conduisant à la délivrance du diplôme d'État de professeur de danse

La ministre de la Culture,

vu le code de l'éducation, notamment son article L.362-1;

vu l'arrêté du 23 juillet 2019 modifié relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L.362-1 susvisé;

vu la demande de renouvellement de l'habilitation présentée par la directrice générale de l'établissement *Le Pont Supérieur*, dans les options danse classique, danse contemporaine et danse jazz, en date du 12 mai 2021 ;

vu l'avis du collège danse de l'inspection de la création artistique en date du 30 septembre 2021 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'habilitation à dispenser la formation conduisant à la délivrance du diplôme d'Etat de professeur de danse de l'établissement ci-dessous désigné, est renouvelée pour une durée de cinq ans à compter du 18 octobre 2021, dans les options danse classique, danse contemporaine et danse jazz.

Intitulé – Adresse

Le Pont Supérieur
4 bis, rue Gaëtan Rondeau
44100 NANTES

Option

Classique
Contemporaine
Jazz

Article 2 :

Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la culture.

Fait à Paris, le 13 OCT. 2021

Pour la ministre et par délégation

Hélène ORAIN
Adjointe au Directeur général
de la création artistique

Le Directeur général de la création artistique

BILAN PÉDAGOGIQUE ET FINANCIER RETRACANT L'ACTIVITÉ DE DISPENSATEUR DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Articles L. 6352-6 à L. 6352-11, L. 6355-15 et R. 6352-22 à R. 6352-24 du Code du travail
(Lire ATTENTIVEMENT la notice Cerfa n° 50199#15 avant de remplir ce bilan)

Le bilan pédagogique et financier (BPF) doit être transmis avant le 30 avril. Cette transmission peut s'effectuer sur le site : <https://www.monactiviteformation.emploi.gouv.fr/mon-activite-formation/>

A. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME DE FORMATION		
Numéro de déclaration :	NUMERO DE SIRET	CODE NAF
Forme juridique :		
Nom et prénom ou dénomination (sigle) :		
Adresse :		
Acceptez-vous que cette adresse soit rendue publique:	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Tél.	Email de contact:	

B. CARACTÉRISTIQUES DE L'ORGANISME
Le bilan pédagogique et financier porte sur l'activité de dispensateur de formation de l'organisme au cours du dernier exercice comptable clos :
Exercice comptable du _____ au _____

C. BILAN FINANCIER HORS TAXES : ORIGINE DES PRODUITS DE L'ORGANISME		
Produits provenant :		
- des entreprises pour la formation de leurs salariés		1 <input type="text"/>
- des organismes gestionnaires des fonds de la formation professionnelle pour des actions dispensées dans le cadre :		
des contrats d'apprentissage	a	<input type="text"/>
des contrats de professionnalisation	b	<input type="text"/>
de la promotion ou de la reconversion par alternance	c	<input type="text"/>
des congés individuels de formation et des projets de transition professionnelle	d	<input type="text"/>
du compte personnel de formation	e	<input type="text"/>
des dispositifs spécifiques pour les personnes en recherche d'emploi	f	<input type="text"/>
des dispositifs spécifiques pour les travailleurs non-salariés	g	<input type="text"/>
du plan de développement des compétences ou d'autres dispositifs	h	<input type="text"/>
Total des produits provenant des organismes gestionnaires des fonds de la formation (total des lignes a à h)	2	<input type="text"/>
- des pouvoirs publics pour la formation de leurs agents (Etat, collectivités territoriales, établissements publics à caractère administratif)	3	<input type="text"/>
- des pouvoirs publics pour la formation de publics spécifiques :		
Instances européennes	4	<input type="text"/>
État	5	<input type="text"/>
Conseils régionaux	6	<input type="text"/>
Pôle emploi	7	<input type="text"/>
Autres ressources publiques	8	<input type="text"/>
- de contrats conclus avec des personnes à titre individuel et à leurs frais	9	<input type="text"/>
- de contrats conclus avec d'autres organismes de formation (y compris CFA)	10	<input type="text"/>
Autres produits au titre de la formation professionnelle	11	<input type="text"/>
TOTAL DES PRODUITS RÉALISÉS AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (total des lignes 1 à 11)		<input type="text"/>
Part du chiffre d'affaires global réalisée dans le domaine de la formation professionnelle (en %) :		<input type="text"/>

D. BILAN FINANCIER HORS TAXES : CHARGES DE L'ORGANISME	
Total des charges de l'organisme liées à l'activité de formation :	<input type="text"/>
• dont Salaires des formateurs	<input type="text"/>
• dont Achats de prestation de formation et honoraires de formation	<input type="text"/>

E. PERSONNES DISPENSANT DES HEURES DE FORMATION	Nombre	Nombre d'heures de formation dispensées
Personnes de votre organisme dispensant des heures de formation	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Personnes extérieures à votre organisme dispensant des heures de formation dans le cadre de contrats de sous-traitance	<input type="text"/>	<input type="text"/>

F. BILAN PÉDAGOGIQUE : STAGIAIRES BÉNÉFICIAIRE D'UNE FORMATION DISPENSÉE PAR L'ORGANISME ET APPRENTIS EN FORMATION

Dans les cadres F- 1, F – 3 et F – 4, renseigner les données relatives aux actions de formation, aux bilans de compétences, aux actions concourant à la validation des acquis de l'expérience et aux actions de formation par apprentissage correspondantes aux produits indiqués lignes 1 à 9 et ligne 11 du cadre C, qu'elles aient été réalisées directement par votre organisme ou confiées à un autre organisme.

Dans le cadre F-2, préciser les données relatives aux actions que vous avez confiées à un autre organisme.

NB : Les données relatives aux actions confiées à votre organisme par un autre organisme de formation ne sont pas à comptabiliser dans les cadres F : elles doivent figurer dans le cadre G qui recense les données relatives aux actions pour lesquelles vous êtes intervenus en sous-traitance et elles correspondent aux produits indiqués ligne 10 du cadre C.

F - 1. TYPE DE STAGIAIRES DE L'ORGANISME	Nombre de stagiaires ou d'apprentis	Nombre total d'heures de formation suivies par les stagiaires et les apprentis
Salariés d'employeurs privés hors apprentis.....a	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Apprentisb	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Personnes en recherche d'emploi formées par votre organisme de formation.....c	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Particuliers à leurs propres frais formés par votre organisme de formation.....d	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autres stagiairese	<input type="text"/>	<input type="text"/>
TOTAL (a + b + c + d + e)(1)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
dont stagiaires et apprentis ayant suivi une action en tout ou partie à distance.....	<input type="text"/>	<input type="text"/>

F – 2. DONT ACTIVITÉ SOUS-TRAITÉE DE L'ORGANISME	Nombre de stagiaires et d'apprentis	Nombre total d'heures de formation suivies par les stagiaires et les apprentis
Stagiaires ou apprentis dont l'action a été confiée par votre organisme à un autre organisme.....(2)	<input type="text"/>	<input type="text"/>

F - 3. OBJECTIF GÉNÉRAL DES PRESTATIONS DISPENSÉES	Nombre de stagiaires et d'apprentis	Nombre total d'heures de formation suivies par les stagiaires et les apprentis
Formations visant un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).....a	<input type="text"/>	<input type="text"/>
- dont de niveau 6 à 8 (Licence, Master, diplôme d'ingénieur, Doctorat.....)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
- dont de niveau 5 (BTS, DUT, écoles de formation sanitaire et sociale.....)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
- dont de niveau 4 (BAC professionnel, BT, BP, BM.....)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
- dont de niveau 3 (BEP, CAP.....)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
- dont de niveau 2.....	<input type="text"/>	<input type="text"/>
- dont certificat de qualification professionnelle (CQP) sans niveau de qualification.....	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Formations visant une certification (dont CQP) ou une habilitation enregistrée au répertoire spécifique (RS).....b	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Formations visant un CQP non enregistré au RNCP ou au RS.....c	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autres formations professionnelles.....d	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Bilans de compétence.....e	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Actions d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience.....f	<input type="text"/>	<input type="text"/>
TOTAL (a + b + c + d + e + f)(3)	<input type="text"/>	<input type="text"/>

F - 4. SPÉCIALITÉS DE FORMATION		Nombre de stagiaires et d'apprentis	Nombre total d'heures de formation suivies par les stagiaires et les apprentis
Cinq principales spécialités de formation (indiquer la spécialité en clair)	Code		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autres spécialités :		<input type="text"/>	<input type="text"/>
TOTAL :.....(4)		<input type="text"/>	<input type="text"/>

G. BILAN PÉDAGOGIQUE : STAGIAIRES DONT LA FORMATION A ÉTÉ CONFIEE A VOTRE ORGANISME PAR UN AUTRE ORGANISME DE FORMATION	Nombre de stagiaires et d'apprentis	Nombre total d'heures de formation suivies par les stagiaires et les apprentis
Formations confiées à votre organisme par un autre organisme de formation(5)	<input type="text"/>	<input type="text"/>

H. PERSONNE AYANT LA QUALITÉ DE DIRIGEANT	
Nom et prénom :	Qualité :

À, le

Nom et qualité du signataire :

Email :Tél :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Culture

Arrêté du **27 AVR. 2022**

accréditant le Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne-Pays de la Loire - Pont supérieur en vue de la délivrance de diplômes nationaux

NOR : MICD2212861A

La ministre de la culture,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, L. 759-1 à L. 759-3, D. 612-33 à D. 612-36-4, D. 613-1 à D. 613-5, D. 759-1 à D. 759-3 ;

Vu le décret n° 2007-1678 du 27 novembre 2007 modifié relatif aux diplômes nationaux supérieurs professionnels délivrés par les établissements d'enseignement supérieur dans les domaines du spectacle vivant ;

Vu le décret n° 2011-475 du 28 avril 2011 modifié relatif au diplôme d'Etat de professeur de musique ;

Vu le décret n° 2017-778 du 4 mai 2017 relatif au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels ;

Vu l'arrêté du 1er février 2008 modifié relatif au diplôme national supérieur professionnel de musicien ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2008 complétant l'arrêté du 1er février 2008 modifié relatif au diplôme national supérieur professionnel de musicien et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 2010 complétant l'arrêté du 1er février 2008 relatif au diplôme national supérieur professionnel de musicien et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2011 modifié relatif au diplôme d'Etat de professeur de musique ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2018 fixant les modalités d'accréditation de certains établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2018 fixant les modalités d'accréditation des établissements publics nationaux d'enseignement supérieur de la création artistique et des établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques en vue de la délivrance des diplômes conférant un grade universitaire défini à l'article L. 613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels en date du 11 février 2022,

Arrête :

Article 1^{er}

À compter de l'année universitaire 2022-2023, le Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne-Pays de la Loire - Pont supérieur est accrédité en vue de la délivrance des diplômes figurant en annexe.

Article 2

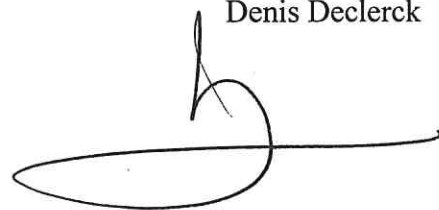
Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **27 AVR. 2022**

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur des enseignements spécialisé et supérieur et de la recherche,

Denis Declerck



Annexe

Diplômes de premier cycle supérieur	Année d'accréditation	Fin d'accréditation
Diplôme d'État de professeur de musique	2022-2023	2027-2028
Discipline accompagnement		
Option musique		
Option danse		
Discipline direction d'ensembles		
Option instrumentaux		
Option vocaux		
Discipline enseignement instrumental ou vocal		
Domaine classique à contemporain		
Domaine jazz et musiques improvisées		
Domaine musique ancienne		
Domaine musiques actuelles amplifiées		
Domaine musiques traditionnelles		
Discipline formation musicale		
	2022-2023	2027-2028
Diplôme national supérieur professionnel de musicien		
Discipline instrumentiste chanteur		
Domaine musiques classiques à contemporaines		
Domaine musiques traditionnelles		
Domaine musiques actuelles		

PROGRAMME

anescas

35 boulevard berthier
75017 paris, france
contact@anescas.eu
www.anescas.eu

rencontre annuelle août 2021

Le Pont Supérieur, NANTES

Mercredi 25 août 2021

14h00 > Accueil et introduction

14h30 - 16h00 > Point sur les dossiers en cours

- Crise Covid 19 : de nouvelles pratiques à conserver ?
- Valant grade de licence

16h30 - 18h30 > Retour sur les journées thématiques 2020/2021 et préparation des journées 2021/2022

Dîner commun

Jeudi 26 août 2021

9h00 - 12h00 > Matinée d'échange avec Pierre-Henry Frangne sur la recherche-crédation : approches historique et philosophique

Déjeuner commun sur place

13h30 - 15h30 > Préparation de la réunion DGCA

16h00 - 18h00 > Assemblée générale

- Accueil des nouveaux membres
- Rapport moral et financier
- Élection du nouveau Bureau

18h30 - 20h00 > Réception officielle à la Région
Pays de la Loire, Nantes

Dîner commun

Vendredi 27 août 2021

9h00 - 12h00 > Réunion de travail DGCA

12h00 - 13h00 > Clôture interne pour l'association

Déjeuner



European
Commission

CHARTER ERASMUS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2021-2027

La Commission européenne attribue la présente Charte à :
pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne Pays de la Loire

L'Établissement s'engage à :

- respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion établis dans le programme Erasmus+.
- garantir un accès égal et équitable aux participants actuels et futurs de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion des personnes moins favorisées.
- assurer la reconnaissance pleine et automatique de tous les crédits (sur la base du système européen de transfert et d'accumulation de crédits — ECTS) obtenus grâce aux acquis d'apprentissage de manière satisfaisante au cours d'une période d'étude et/ou de stage à l'étranger, y compris lors d'une mobilité hybride.
- n'exiger, dans le cas de mobilité de crédits, aucun frais de la part des étudiants participant à la mobilité entrante, que ce soit pour leurs cours, leurs inscriptions, leurs examens ou leurs accès aux laboratoires et aux bibliothèques.
- assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- mettre en œuvre les priorités du programme Erasmus+ :
 - en prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion numérique des mobilités conformément aux standards techniques de l'Initiative de la « Carte étudiante européenne ».
 - en promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
 - en encourageant la participation des personnes moins favorisées au programme.
 - en promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer comme des citoyens actifs avant, pendant et après leur mobilité ou leur projet de coopération.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

Avant la mobilité

- veiller à ce que les procédures de sélection pour les activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
- publier et mettre à jour régulièrement le catalogue de cours sur le site internet de l'établissement, bien avant les périodes de mobilité, de manière à ce qu'il soit accessible à toutes les parties prenantes et permette ainsi aux étudiants en mobilité de faire des choix en connaissance de cause concernant les cours qu'ils suivront.
- publier et mettre à jour régulièrement les informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Veiller à ce que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- organiser la mobilité à des fins d'études et d'enseignement uniquement dans le cadre d'accords préalablement conclus entre les établissements; ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties prenantes, ainsi que leurs engagements à l'égard des critères de qualité partagés dans le cadre de la sélection, de la préparation, de l'accueil, du soutien et de l'intégration des participants à la mobilité.
- s'assurer que les participants à des mobilités sortantes sont bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris dans le cadre des mobilités hybrides, en proposant des activités leur permettant d'acquérir le niveau nécessaire de compétences linguistiques et de développer leurs compétences interculturelles.
- s'assurer que la mobilité des étudiants et du personnel est fondée sur un contrat pédagogique pour les étudiants et sur un contrat de mobilité pour le personnel, contrats validés au préalable entre les établissements d'origine et d'accueil, ou avec les entreprises et les participants à la mobilité.
- fournir aux participants à la mobilité entrante un soutien actif tout au long du processus de recherche d'un logement.
- fournir aux participants à la mobilité entrante et sortante une assistance relative à l'obtention d'un visa, si nécessaire.
- fournir aux participants à la mobilité entrante et sortante une assistance relative à l'obtention d'une assurance, si nécessaire.
- s'assurer que les étudiants ont connaissance de leurs droits et obligations tels que définis dans la Charte de l'étudiant Erasmus+.

Pendant la mobilité

- assurer l'égalité de traitement académique et la qualité des services aux étudiants en mobilité entrante.
- promouvoir des mesures qui garantissent la sécurité des participants à la mobilité entrante et sortante.
- intégrer les participants à la mobilité entrante à la communauté étudiante au sens large et à la vie quotidienne de l'établissement.
- mettre en place des systèmes appropriés de tutorat et de soutien à l'attention des participants à la mobilité, y compris pour les participants à des mobilités hybrides.
- fournir un soutien linguistique approprié aux participants en mobilité entrante.

Erasmus+

Les encourager à agir en tant qu'ambassadeurs du programme Erasmus+ et à partager leur expérience de mobilité.

Après la mobilité

- fournir aux étudiants ayant participé à des activités de mobilité entrante et à leurs établissements d'origine des relevés de notes complets et précis, et ceci dans les délais impartis, concernant leurs résultats à la fin de la période de mobilité.
- veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus au titre des acquis d'apprentissage de manière satisfaisante au cours d'une période d'étude et/ou de stage à l'étranger, y compris lors d'une mobilité hybride, soient pleinement et automatiquement reconnus – comme convenu dans le contrat pédagogique – et confirmé par le relevé de notes et/ou le certificat de stage; transférer ces crédits sans délai dans le relevé de notes de l'étudiant, les comptabiliser en vue de l'obtention du diplôme de l'étudiant sans qu'aucun travail ou évaluation supplémentaire ne soit imposé à celui-ci et en assurer la traçabilité dans le relevé de notes de l'étudiant et dans le supplément au diplôme.
- veiller à faire figurer les activités de mobilité à des fins d'étude et/ou de stage ayant été menées de manière satisfaisante dans le relevé final des résultats obtenus par l'étudiant (le supplément au diplôme).
- encourager et soutenir les participants à la mobilité à leur retour afin qu'ils agissent en tant qu'ambassadeurs du programme Erasmus+, qu'ils promeuvent les avantages que présente la mobilité et s'engagent activement dans la création de communautés d'anciens étudiants.
- assurer la reconnaissance des activités d'enseignement et de formation entreprises par le personnel au cours de la période de mobilité, sur la base d'un contrat de mobilité et conformément à la stratégie de l'établissement.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

- veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie de l'établissement.
- promouvoir les possibilités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien approprié aux membres du personnel et aux étudiants souhaitant participer à ces activités tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- veiller à ce que les activités de coopération aboutissent à des résultats durables et à ce que leurs retombées bénéficient à tous les partenaires.
- encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets de manière à maximiser leurs retombées sur les individus, les autres établissements participants et, plus largement, l'ensemble de la communauté éducative.

AUX FINS DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI

- veiller à ce que la stratégie à long terme de l'établissement et sa pertinence par rapport aux objectifs et priorités du programme Erasmus+ soient décrites dans la déclaration en matière de stratégie Erasmus+.
- veiller à ce que les principes énoncés dans la Charte soient communiqués d'une manière appropriée et soient appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'établissement.
- faire usage des [lignes directrices](#) relatives à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur et de [l'auto-évaluation](#) de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur afin de garantir la pleine mise en œuvre des principes énoncés dans la Charte.
- assurer la promotion régulière des activités bénéficiant d'un soutien du programme Erasmus+, ainsi que de leurs résultats.
- présenter la Charte et la déclaration en matière de stratégie Erasmus+ y afférente de façon bien visible sur le site web de l'établissement et sur tous les autres canaux de communication pertinents.

l'Agence nationale Erasmus + et que le non-respect de l'un des principes et engagements susmentionnés peut conduire à son retrait par la Commission européenne.


Cachet

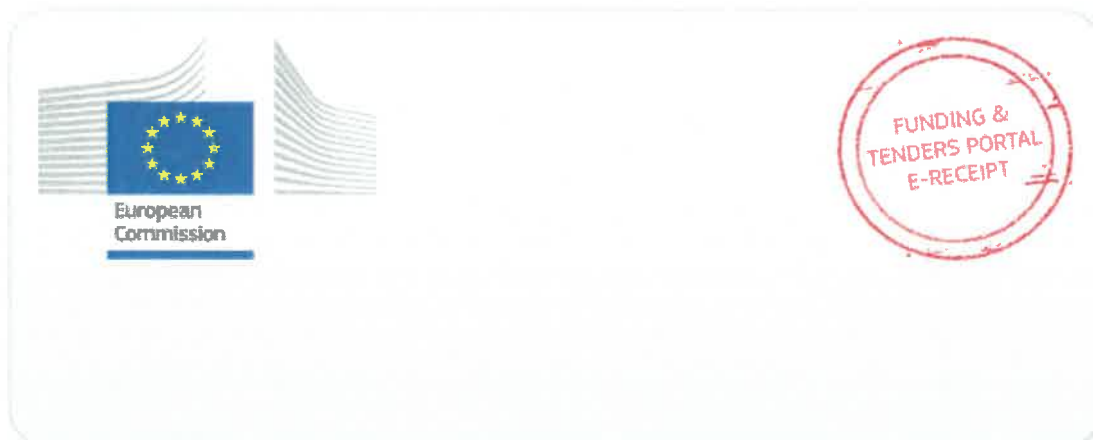
le pont supérieur

4 bis rue gaëtan rondeau - 44200 nantes
02 40 89 90 50 / contact@lepontsuperieur.eu
siret 200 030 146 00019

Nom et signature du Représentant légal

Catherine LEFAIX - CHAUVEL





This electronic receipt is a digitally signed version of the document submitted by your organisation. Both the content of the document and a set of metadata have been digitally sealed.

This digital signature mechanism, using a public-private key pair mechanism, uniquely binds this eReceipt to the modules of the Funding & Tenders Portal of the European Commission, to the transaction for which it was generated and ensures its full integrity. Therefore a complete digitally signed trail of the transaction is available both for your organisation and for the issuer of the eReceipt.

Any attempt to modify the content will lead to a break of the integrity of the electronic signature, which can be verified at any time by clicking on the eReceipt validation symbol.

More info about eReceipts can be found in the FAQ page of the Funding & Tenders Portal.

<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/support/faq>